



NOTE:  
 LES DÉBITS DE PONTE ENTRANT AU BASSIN ET AUX SOUS-BASSINS ONT ÉTÉ CALCULÉS EN FONCTION DE LEUR BASSIN DRAINANT PROPRE. LA MÉTHODE UTILISÉE POUR CALCULER LE DÉBIT DE PONTE, EST LA MÉTHODE RATIONNELLE. CETTE MÉTHODE SOUS-ÉTIEND L'APPLICATION DE RÈGLES STRICTES ET INDÉTOURNABLES, DE CE FAIT, LES DÉBITS DE PONTE DE BASSINS CUMULATIFS PROVENANT DE BASSIN EN LIGNE, NE PEUVENT ÊTRE ADJONNÉS. LA DÉTERMINATION DU DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU COLLECTEUR, EST FAITE EN FONCTION DE L'OPTIMISATION DE SON BASSIN VERSANT GLOBAL. CETTE OPTIMISATION, PROCÉDURE INTRINSÈQUE À LA MÉTHODE RATIONNELLE, DÉTERMINE UN DÉBIT DE PONTE INFÉRIEUR AU DÉBIT OBTENU PAR L'ADDITION DE TOUTS SES COURS D'EAU VERSANT.

CETTE VARIATION EST EXPLICABLE PAR LE FAIT QUE LES PETITS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUVES DE COURTE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS ÉLEVÉE, DE MÊME QUE LES GRANDS BASSINS VERSANTS SONT AFFECTÉS PAR LES PLUVES DE LONGUE DURÉE, DONT L'INTENSITÉ EST PLUS FAIBLE. EN FAIT, LA DURÉE DE LA PLUIE DÉTERMINANT LE DÉBIT DE PONTE D'UN COURS D'EAU, DOIT ÊTRE ÉGALE AU TEMPS DE CONCENTRATION DE SON BASSIN VERSANT. L'APPLICATION DE CE PRINCIPE EST OBLIGATOIRE À L'UTILISATION DE LA MÉTHODE RATIONNELLE.

NOTE: DANS LA ZONE AGRO-FORESTIÈRE, LES ZONES HUMIDE ET LES COURS D'EAU SONT PROTÉGÉS.

- LEGENDE
- ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
  - ZONE AGRO-FORESTIÈRE À PROTÉGER
  - SOUS-BASSIN
  - LIMITE DES SOUS-BASSINS
  - LIMITE BASSIN PRINCIPAL
  - TOPO 5 MÈTRES
  - FOSSE OU COURS D'EAU EN ZONE AGRO-FORESTIÈRE
  - FOSSE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - COURS D'EAU PRIMAIRE
  - COURS D'EAU SECONDAIRE
  - COURS D'EAU TERTIAIRE
  - LIMITE DES LITORAUX
  - TOURBIÈRE
  - BANDE RIVERAINE DE PROTECTION
  - ZONE NON-PROTÉGÉE EN ZONE URBAINE ET PÉRI-URBAINE
  - MIEUX HUMIDE
  - ZONE LITIGIEUSE
- REF.: PHOTO #167 POINT GPS AVEC RÉFÉRENCE PHOTO  
 NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE  
 PONTAGE BIOPHYSIQUE

-5-	VERSION FINALE	29/05/2007
-4-	RÉVISION	28/03/2007
-3-	RÉVISION BANDE RIVERAINE DE PROTECTION	19/10/2006
-2-	RÉVISION POUR MDEP	28/06/2006
-1-	AJOUT DE NUMÉRO DE ZONE BIOPHYSIQUE	15/02/2006
No.	RÉVISION	DATE

<input type="checkbox"/>	TEL. QUE CONSTRUIT	
<input type="checkbox"/>	CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	SOLMSSION	
<input type="checkbox"/>	PERMIS	
<input type="checkbox"/>	APPROBATION	
<input type="checkbox"/>	PRÉLIMINAIRE	
<input checked="" type="checkbox"/>	EMIS POUR	DATE

**LEROUX BEAUDOIN HURENS & ASSOCIÉS INC.**  
 255, GRANDE EST  
 10000 MONTREAL, QUÉBEC H3A 2K6  
 TEL: (514) 384-4200  
 FAX: (514) 384-8077  
 COURTEL: (514) 384-4200

PROJET: PLAN DE PROTECTION DES COURS D'EAU  
 CLIENT: VILLE DE SAINT-JÉRÔME

TITRE: BASSIN P-SA-04

DISCIPLINE: GÉNIE CIVIL	DATE: SEPT. 2005
PRÉPARÉ PAR: V. FAUCHER	VÉRIFIÉ PAR: F. ROCHETTE, Ing.
ÉCHELLE: 1:2000	DOSSIER: M7416-00